RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES PUBLICS, DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLORE, DES ILLUMINATIONS FESTIVES ET DES BORNES D'ÉNERGIE ET DE CONTRÔLE SUR LA COMMUNE DE VINCENNES, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

DÉCISION N° DM-26-398

EN DATE DU 23 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-218 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, Adjointe au Maire ;

VU la décision n°DM-24-353 du 22 octobre 2024 de signer le marché d'exploitation, de maintenance et d'entretien de l'éclairage extérieur des espaces publics, de la signalisation lumineuse et tricolore, des illuminations festives et des bornes d'énergie et de contrôle sur la commune de Vincennes avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (notifié le 04/11/2024) ;

VU la décision n°DM-25-045 du 12 février 2025 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 relatif à l'ajout de deux prestations au BPU initial, sans incidence sur le montant maximum annuel du marché ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 octobre 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet l'augmentation exceptionnelle du montant maximum annuel hors taxes du marché de 60 000 € HT supplémentaires pour l'année 2026 uniquement (période du 04/11/2025 au 04/11/2026) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, sise 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 CRETEIL Cedex, représentée par Monsieur Stéphane COLINO, agissant en qualité de Directeur Commercial, l'acte modificatif n°2 au marché d'exploitation, de maintenance et d'entretien de l'éclairage extérieur des espaces publics, de la signalisation lumineuse et tricolore, des illuminations festives et des bornes d'énergie et de contrôle sur la commune de Vincennes.

L'acte modificatif n°2 a une incidence sur le montant du marché public :

- Montant de l'acte modificatif : 60 000,00 € HT (72 000,00 € TTC)

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261023-lmc1H14738H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/10/2026
Date de Publication : 23/10/2026

- Nouveau montant du marché public : 660 000,00 € HT (792 000,00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance, des seniors et du lien intergénérationnel de la Petite Enfance, des Senoirs, et du lien Intergénérationnel,

Signé

Muriel RUFFENACH

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261023-lmc1H14738H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/10/2026
Date de Publication : 23/10/2026